

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour respecter les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard LALUE.

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire donne la parole aux gendarmes de la brigade de Belvès, venus expliquer le dispositif « Participation Citoyenne ».

Ce dispositif est prévu par la circulaire du 22/06/2011.

Le territoire de la COB de Belvès est très vaste, 535 km<sup>2</sup> et seulement 18 gendarmes.

Le dispositif permettrait d'alerter, via des référents quartiers, la gendarmerie de tout évènement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens. Il vient en complément de la vidéosurveillance et OTV (Opération Tranquillité Vacances).

Pour sa mise en place un protocole doit être signé entre le Préfet, le Commandant de Gendarmerie et le Maire.

6 communes du territoire ont déjà signées ce protocole, 5 sont en attente de signature.

Les membres du Conseil décident de l'inscription de ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

**I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2022.**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 novembre 2022 est approuvé en l'état à l'unanimité des membres présents.

**II – DELIBERATION 2022/22 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DES RESEAUX DANS LE SECTEUR DE CASSAGNE TABOURINET ET TOURNEHIL (Monplaisant).**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Monplaisant et la communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède envisagent conjointement des travaux d'extension des réseaux (assainissement collectif, eaux pluviales) dans le secteur de Cassagne Tabourinet et Tournehil, sur la commune de Monplaisant.

Une convention de groupement de commandes a été approuvée, notamment afin de disposer des mêmes entreprises en charge de la réalisation des réseaux humides sous maîtrise d'ouvrage communautaire (EU) et communale (EP).

Lors de sa réunion du 29 septembre 2022, la commission MAPA, après lecture du rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre (TSA 24) a émis un avis favorable à l'attribution du marché de travaux à la société SAS AVEZOU pour un montant total de 262 599,91 euros HT, dont 235 698,51 euros HT pour l'assainissement collectif (CCVDFB), incluant l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle n°1, et 26 901,40 euros HT pour les eaux pluviales (commune).

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution à la société SAS AVEZOU du marché de travaux pour l'extension des réseaux EU/EP à Monplaisant.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

**DECIDE** de l'attribution à la société SAS AVEZOU du marché travaux pour l'extension des réseaux EU/EP dans le secteur Cassagne, Tabourinet et Tournehil à Monplaisant pour un montant total de 262 599,91 euros HT, dont 26 901,40 € HT pour le réseau d'eaux pluviales relevant de sa compétence de la commune de Monplaisant.

**III – DELIBERATION 2022/23 : DECISION MODIFICATIVE N°2 : VIREMENT DE CREDITS.**

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 2151 : Réseaux de voirie	20 000,00 €	
D – 2315 : Installations, matériel et outillages techniques	12 300,00 €	
D – 21538 : Autres réseaux		32 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 300,00 €</b>	<b>32 300,00 €</b>

#### **IV – DELIBERATION 2022/24 : DECISION MODIFICATIVE N°3 : VIREMENT DE CREDITS.**

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 2315 : Installations, matériel et outillages techniques	2 140,00 €	
D – 21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		2 140,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 140,00 €</b>	<b>2 140,00 €</b>

#### **V – DELIBERATION 2022/25 : DECISION MODIFICATIVE N°4 : VIREMENT DE CREDITS.**

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	130,00 €	
D – 739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		130,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>130,00 €</b>	<b>130,00 €</b>

#### **VI – DELIBERATION 2022/26 : DECISION MODIFICATIVE N°5 : VIREMENT DE CREDITS.**

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R - FCTVA	1 542,00 €	
R - Départements	458,00 €	
R – Amendes de police		2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>

#### **VII – DELIBERATION 2022/27 : REALISATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE CSE EN LIEU ET PLACE D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE AERIEN DANS LE BOURG.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'aménagement du bourg qui va être réalisé, il a sollicité le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) pour l'effacement du point d'apport volontaire aérien dans le bourg.

Le SMD3 propose la mise en place d'un point d'apport volontaire CSE et a établi un chiffrage, qui s'élève à la somme de 2 005,70 € TTC à la charge de la commune.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** la réalisation d'un point d'apport volontaire CSE en lieu et place du point d'apport volontaire aérien dans le bourg,

**ACCEPTE** le chiffrage du SMD3 qui s'élève à la somme de 2 005,70 € TTC à la charge de la commune.

#### **VIII – DELIBERATION 2022/28 : ADHESION DE LA COMMUNE D'URVAL AU SIVOM DE BELVES.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande d'adhésion de la commune d'Urval a été adressée au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Belvès.

Le Conseil Syndical, dans sa séance du 8 novembre 2022, a accepté cette adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** la demande d'adhésion de la commune d'Urval au SIVOM de Belvès à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **IX – DELIBERATION 2022/29 : ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL.**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2023.

**X – DELIBERATION 2022/30 : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE ET FORET BESSEDE.**

Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2021, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette présentation.

**XI – DELIBERATION 2022/31 : CHANGEMENT D'APPELLATION D'UNE VOIE COMMUNALE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 2022/17 du 7 décembre 2020 relative à la dénomination des voies de la commune.

Il fait part à l'assemblée de la requête d'une administrée concernant la voie « Impasse du Calvaire » qui sollicite son changement du fait de la connotation religieuse de l'appellation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 5 voix pour et 4 voix contre :

**DECIDE** de changer le nom de la voie communale,

**DECIDE** la nouvelle dénomination de la voie « Impasse des Vergers ».

**XII – QUESTIONS DIVERSES :**

**A / Colis de Noël aux aînés de la commune :**

Les colis de Noël pour les aînés seront livrés à la mairie. Il est décidé de répartir leur distribution par quartier. Carine PICAUD, Thierry BASSET, Francis GORSE, Marie-Claude RIBATET et Marie PRADERIE se chargeront de la distribution début janvier.